

DEL\_20230921\_10

EXTRAIT DU REGISTRE

Séance du 21 Septembre 2023



Département  
LOIRE-  
ATLANTIQUE

Arrondissement  
SAINT NAZAIRE

Centre Communal  
d'Action Sociale de  
TRIGNAC

DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC

L'an deux mille-vingt-trois, le-vingt-un septembre,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment ESCALE) de TRIGNAC à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur AUFORT Claude et après convocations régulièrement faites à domicile.

**Étaient présents** : Monsieur AUFORT Claude, Mme FREMINET Laurence, Mme MAHE-VINCE Dominique, Mme BURNEL Stéphanie, Mr MEIGNEN Eric, Mr PICAULT Brieg, Mr AUCLAIR Christian, Mme MERABET Solène

**Étaient excusés** : Monsieur PELON David, Mme RUAUD Sylviane, Mr MOUNIER Raphaël

Convocation	Le 11 septembre 2023
<b>Nombre d'Administrateurs :</b>	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	8
Excusés :	3
Absents	0
Procurations :	1
Votants :	9

**Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Mme RUAUD Sylviane a donné pouvoir à Mme FREMINET Laurence

**Secrétaire de Séance :**

Mme DANET Amélie, responsable du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**Appel à Partenariat Mutuelle Communale / Sélection des partenaires retenus et Conventionnement**

Exposé des motifs :

Considérant que de nombreuses personnes renoncent à leur couverture santé pour des raisons financières, ou rencontrant des difficultés à accéder à une complémentaire santé.

Considérant la nécessité d'améliorer l'accès aux soins en proposant une complémentaire santé de qualité et durable à un prix abordable et des actions de préventions aux Trignacais,

Vu la délibération du 23 mars 2023 (DEL\_20230323\_.6) approuvant une démarche d'appel à partenariat pour une durée de 3 ans (contrat d'un an avec tacite reconduction tacite dans la limite de 3 ans)

Suite à la publication de l'appel à partenariat, six mutuelles labélisées ont déposé une offre de candidature :

- AESIO Mutuelle
- La Mutuelle des Cheminots de la Région Nantaise (MCRN)
- La Mutuelle Just
- MBA Mutuelle
- Mutualia
- Mutami

L'analyse des Offres reçues s'est basée sur les critères listés dans l'appel à partenariat :

- L'adéquation de la structure au regard de l'objet et des objectifs de l'appel à partenariat :
- L'adéquation du contrat de complémentaire santé
- Les modalités d'exécution
- Les actions d'accompagnement du public

Il est proposé au Conseil d'Administration de statuer sur les mutuelles qui répondent au mieux aux attentes du CCAS.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité**

- **Article 1 : D'approuver** la sélection des mutuelles suivantes :  
La Mutuelle des Cheminots de la Région Nantaise (MCRN)  
Mutualia
- **Article 2 : De préparer** les conventions avec les deux organismes, dans le cadre du partenariat.

Pour extrait conforme

Le Président ou son représentant

Claude AUFORT

